

(1)

(N° 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MARS 1886.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour
l'exercice 1886 (1).

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent de porter l'article 36 : « Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique », à la somme de 2,344,000 francs.

C^{te} DE KERCHOVE.
A. HOUZEAU.
T'SERSTEVENS-TROYE.
GUST. PATERNOSTER.

(1) Budget, n° 84, VI (session de 1884-1885).
Amendements du Gouvernement, nos 5, VI et 100.
Rapport, n° 90.
